

Mémo réunion du CLUP du 19 décembre 2025

1. Tarifs 2026

- **Pas d'augmentation pour la taxe d'amarrage pour les plaisanciers.**
- **Augmentation pour les professionnels : +5 %.**
- **Manutention : +3 %**, liée à l'augmentation des salaires, de l'énergie et du coût de la vie.
- **Visiteurs : augmentation de 1 à 3 €**, justifiée par l'amélioration de l'accueil du port suite aux travaux réalisés.
- **Suppression de certaines lignes tarifaires** qui n'ont plus de raison d'être :
 - Bateaux de plus de 16,49 m
 - Forfait hiver pour les bateaux de 8,49 m
- **Modification des tarifs de la barrière d'entrée** pour accéder à la cale de mise à l'eau :
 - Passage unitaire : 15 € (au lieu de 10 €)
 - Carte 5 passages : 50 €
 - Carte 10 passages : 90 €
 - Carte 20 passages : 160 €
- **Parking :**
 - 1 heure gratuite, puis 2,50 € (au lieu de 2 €)
 - Recettes : 60 000 € pour le stationnement et 10 000 € issus des PV
- **Location de la salle Kador – actualisation de la grille tarifaire :**
 - Particuliers :
 - Journée : 480 €
 - Soirée (en complément) : 780 €
 - Week-end : 1 350 €
 - Ménage obligatoire : 110 €
- **Zone de mouillage** (décision suspendue pour l'instant) :

- Réduction de 40 à 23 corps-morts
- Économie estimée : 1 479 € par an
- **Amende pour rendez-vous de grutage non honoré : 51 €.**

2. Budget de fonctionnement

- **Budget prévisionnel : 1,2 M€**, en cohérence avec la prévision de clôture 2025 (1 M€).

Dragage

- Les **400 000 € prévus au budget 2025** sont reportés en section d'investissement 2026, pour un montant total de **580 000 €**.

Frais de personnel

- Le budget 2025 (**322 000 €**) n'a pas été entièrement consommé en raison d'un recrutement non abouti (un poste reste vacant).
- Ce montant est reporté au budget 2026 (**311 000 €**).
- En raison des difficultés à recruter du personnel permanent à l'année, la **période de recrutement des saisonniers sera étendue de Pâques à la Toussaint**.

3. Budget d'investissement

Réalisations sur la mandature

- Rénovation du bâtiment du centre nautique
- Rénovation de la capitainerie
- Construction du hangar
- Remplacement des pontons

Endettement

- Le taux d'endettement du port est de **5 années**, supérieur à celui de la ville (2,8 années) mais considéré comme raisonnable et cohérent avec des investissements de long terme (30 ans).

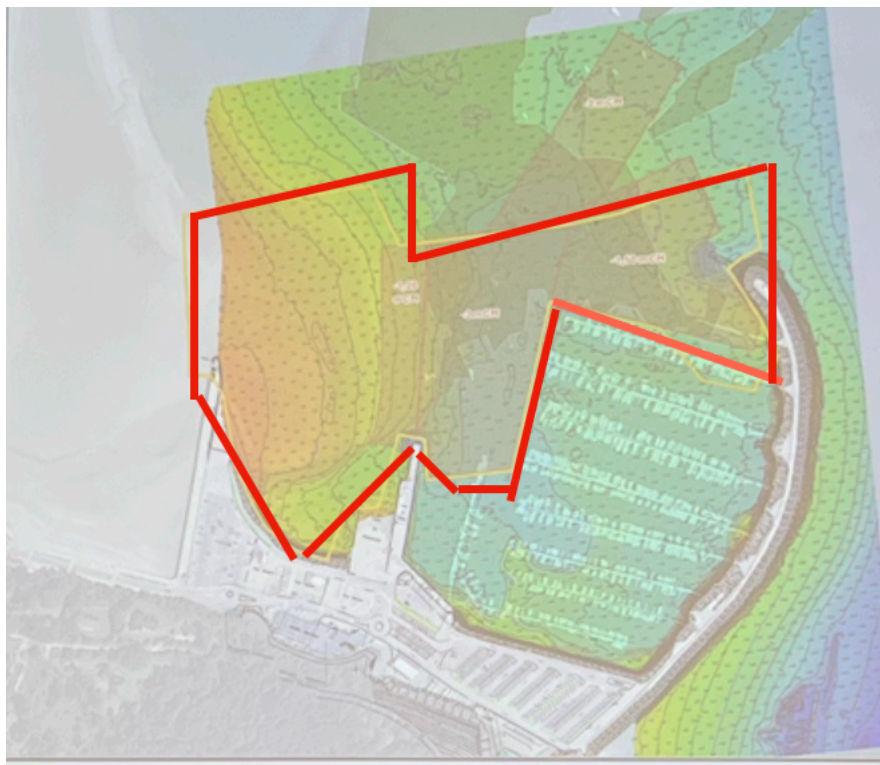
Taux d'intérêt

- Capitainerie : taux initial proche de zéro
- Taux actuel : **3,40 %**

- L'absence de gros investissements sur un à deux ans devrait permettre de **reconstituer de la trésorerie** et de financer de futurs projets sans recours à l'emprunt.

4. Travaux et projets

- Réfection du quai pêche
- Remplacement de la pompe de vidange des réservoirs d'eaux noires
 - Le dysfonctionnement semble dû à une utilisation trop faible.
- Remplacement de la passerelle du ponton I
 - Le nouveau ponton I sera parallèle au ponton visiteur et fixé à l'enrochement afin de supprimer une zone dangereuse.
- Isolation du centre de plongée ISA
- Remplacement du carrelage du garage du centre nautique
- **Dragage du port :**



- La zone autorisée reste limitée (zone matérialisée en rouge sur la carte) en raison de la présence d'algues à la sortie du port.
- Pour la zone autorisée, l'objectif est de rétablir une cote de **2 m au zéro des cartes**.

5. Consolidation de Toul Car

- Le désensablement devient indispensable, les travaux de consolidation de la route à Toul Car n'étant pas envisagés avant **2028**.
- Coût estimé : **environ 20 M€**, financés à 85 % par le département.
- L'option d'une **fermeture du port est désormais abandonnée**.
- Les études montrent que l'ensablement provient principalement du **vieux môle**, et non de la digue d'enrochement.
- Une **réunion publique** est prévue le **26 janvier 2026**, en présence du cabinet d'études et de la préfecture, pour présenter :
 - Les conclusions complètes des études
 - Les **trois hypothèses de travail retenues**, avec leur chiffrage

Financement envisagé

- Le département (route départementale)
- La mairie
- Les deux maisons en bord de mer

La loi **Climat et Résilience** impose la recherche de solutions alternatives à la défense du trait de côte.

La déviation des réseaux (égouts, lignes haute et basse tension) par la rue Tante Yvonne a été jugée trop complexe.

Hypothèse privilégiée :

Mise en place, côté mer et en amont de la digue d'enrochement, de **barres immergées** destinées à casser la houle et à retenir le sable.

Le sable accumulé pourrait ensuite être aspiré facilement à l'aide d'un bateau.

6. Questions diverses

Lavage des bateaux au ponton

- L'article 47 du règlement du port interdit le lavage des bateaux au ponton.
- Cette interdiction est **stricte pour la partie immergée (carénage)**.
- Le lavage de la partie non immergée est toutefois **toléré**.
- Le règlement sera modifié afin de refléter cette pratique.

Mise à l'eau des bateaux le samedi

- Les agents du port ne travaillent pas habituellement le samedi.
- Des **samedis d'activité ponctuels** seront mis en place afin de permettre aux plaisanciers qui travaillent de procéder à la mise à l'eau ou à la sortie de leur bateau ce jour-là.